

**COMPTE - RENDU**  
**du Conseil Municipal du 04 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 04 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Nicole GHIGNON, Céline JOUVE, Marie-Thérèse MATHON, Gérard MERCIER, Marie-Rose PRAT, MM. Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : Mme C.FREUCHET, MM.Y.DURAND et T.LANDI.

Excusé(s) : /

Procurations de Pascale CHATEAU à Nicole GHIGNON, Ingrid RABATÉ à Louis ROCHAT et Yves JOLY à Alain LOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Rose PRAT.

**1 – Travaux :**

a) Par 15 voix pour et 1 contre (I.RABATÉ), approbation de la convention dite « de base » avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie. Montant de la participation :  $1\ 603 \text{ habitants} \times 2.50 \text{ €} = 4\ 007.50 \text{ €}$ .

b) Par 15 voix pour et 1 contre (I.RABATÉ), adhésion au SDEA. La cotisation annuelle correspondante est calculée sur la base de 0,05 € par habitant, sans toutefois pouvoir être inférieure à 30 €.

**2 – Personnel :**

a) Par 16 voix pour, suite au départ d'un agent à la retraite (service de la cantine et entretien des locaux), création à compter du 01 janvier 2018 d'un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures 30 minutes.

b) Par 16 voix pour, approbation de l'avenant n°3 à la convention protection sociale complémentaire (maintien de salaire suite à des arrêts de travail prolongés) : modification du taux de cotisation : 3,39 % (pour rappel : 3.14 % auparavant), - réactualisation de la participation communale augmentation de la participation financière de la commune à 1.50 € par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle passerait donc à 14.50 € par agent et par mois (13 € auparavant).

**3 – Intercommunalité :**

a) Par 16 voix pour, approbation de la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, le CIAS Privas Centre Ardèche ainsi que les communes de Alissas, Marcols les Eaux, Saint Etienne de Serre, Saint Fortunat sur Eyrieux, Saint Julien le Roux, Rochessauve et Silhac en vue de la passation d'un marché d'assistance à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels et à l'élaboration du document unique.

Fait à Veyras, le 27 décembre 2017

Le Maire,



Alain LOUCHE

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)